

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026

Le 9 février 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise.

Absente excusée : VILA Léone donne procuration à LAPEYRE Denis.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

### APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 5 janvier est approuvé à l'unanimité des membres présents. Philippe COSTE demande des précisions sur la délibération d'ouverture des crédits avant approbation du B.P, ce document sera envoyé aux conseillers afin qu'ils en prennent connaissance.

### PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 4 rue Emile Pouytes appartenant à M. WITHAM Ian.  
La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### LOYER COMMERCE

Madame le Maire explique qu'au vu du chantier actuel d'aménagement de la résidence des Remparts et des travaux de consolidation du pont de la route de Trausse, elle propose de rendre gratuit le loyer mensuel de 277,39 € de la boucherie Maison Dos Santos afin de compenser l'impact financier engendré. Avis favorable à l'unanimité des membres présents d'accorder la gratuité temporaire relative aux loyers des mois de mars jusqu'à août inclus (6 mois) soit 1 664,34 €.

### CESSION PARCELLE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la cave coopérative SAS Tour Saint Martin accepte de céder à la commune une partie de la parcelle cadastrée A1232 rue J.E Planchon. Cette parcelle est une section de voirie qui fait partie de la rue J.E Planchon, communale. Cet acte régularise le passage dans le domaine public afin de pérenniser la circulation des usagers.

La partie de la parcelle rétrocédée à la commune représente une superficie de 329 m<sup>2</sup>.

Après division parcellaire par le géomètre, cette partie est enregistrée au service du cadastre sous la référence suivante : section A n°2024.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

### TRAVAUX

- ENEDIS interviendra le 27 février afin de procéder aux branchements et raccordements des compteurs qui alimenteront l'éclairage public du parking de l'espace de loisirs ainsi que l'éclairage intérieur (placé sous toiture) du boulodrome couvert.

- Nos deux conseillers départementaux, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE et M. Alain GINIES, ainsi que Mme Camille LAMOUREUX (chef de Service à la direction des routes et mobilités du Département) se sont déplacés pour étudier sur le terrain la faisabilité d'éventuels travaux pour l'évacuation des eaux pluviales de la RD11 (entrée côté Carcassonne).  
Madame le Maire leur a également rappelé l'importance de l'entretien et l'élagage de la bande de pins située le long de la RD11 sur l'ancienne voie ferrée dans le but d'éviter le risque incendie en période de sécheresse.
- Madame le Maire a pris contact avec le conducteur de travaux de l'entreprise CAZAL TP (qui effectue actuellement la réfection du pont route de Trausse sur la RD35) pour demander un devis comprenant la rénovation de la ferronnerie de la passerelle piétonne ainsi que sa peinture.  
Un débat est mené sur le questionnement suivant « quel tonnage va supporter le pont après travaux » : certains conseillers regrettent le fait de ne pas pouvoir augmenter au-delà de 12 tonnes afin que les autocars puissent l'emprunter.
- Sur demande de Denis LAPEYRE, l'entreprise LATORRE AGRICOLE a transmis un devis identique à celui de l'année dernière, pour le passage de l'épareuse sur les chemins communaux (prévision en mai/juin). Le montant est de 5 670 euros : validé à l'unanimité.
- Chaque année la commune rappelle à ses administrés l'OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) par l'envoi d'un courrier et la diffusion de l'information via l'application Panneau Pocket. Il est décidé par précaution de procéder à cet avertissement dans les prochains jours avec un autre rappel (dans le courant du 2<sup>nd</sup> trimestre) pour les personnes qui auraient manqué à cette obligation.
- Consultation prévue auprès d'une entreprise spécialisée pour demander un devis d'élagage des platanes sur la place de la Libération.
- Prévision de reboucher les « nids de poule » dès que les pluies cesseront : les agents effectueront ces travaux avec la bouille à goudron prêtée par la commune de Laure-Minervois (mutualisation).
- Comparatif entre deux devis concernant la peinture des grilles de l'école :  
7 800 euros TTC entreprise J.P PUERTO - 16 800 euros TTC entreprise PAYA  
Important écart de prix qui se justifie au vu des travaux réalisés, les prestations mentionnées sur les devis ne sont pas identiques. L'offre est bien plus détaillée sur le devis le plus élevé, de ce fait, les membres présents sont favorables à l'unanimité pour le devis de PAYA.

---

La séance est levée à 19h50.

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 9 MARS à 18H30**